



# Budget primitif 2016

Présentation synthétique commentée

## Table des matières

---

Préambule .....	2
Orientations financières 2016.....	3
Les dépenses de fonctionnement .....	4
Les recettes de fonctionnement .....	8
Le résultat de fonctionnement.....	11
Les dépenses d'investissement .....	12
Les recettes d'investissement .....	13
Les réserves .....	14
La capacité d'autofinancement.....	15

## Préambule

---

Le budget primitif correspond à la prévision telle qu'elle est envisagée en connaissance des éléments actuels. A ce titre, certains postes de dépenses et de recettes sont des évaluations réalistes et prudentes.

Le budget sera actualisé si nécessaire et le conseil municipal en sera informé dès lors qu'une modification substantielle entraînera un écart significatif avec la prévision initiale (vote d'une décision modificative).

- **Orientations générales**

Les orientations nationales ont été présentées lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu en séance du Conseil Municipal du 4 février 2016.

Elles se résument par :

- une nouvelle baisse importante des dotations atténuée, mais seulement pour partie, pour les communes les plus « pauvres »,
- des contraintes accrues sur les budgets :
  - des tensions budgétaires à anticiper du fait d'un équilibre fragile de la section de fonctionnement,
  - un ajustement mécanique sur l'autofinancement et l'investissement,
  - un effet ciseau (baisse des recettes, hausse des dépenses) qui se matérialise sur la section de fonctionnement même avec une maîtrise de l'évolution des dépenses réelles en raison d'un contexte économique peu favorable à l'évolution du produit fiscal,

La réforme d'envergure de la DGF du bloc communal a été repoussée en 2017.

Des arbitrages budgétaires ont été nécessaires à la fois pour maintenir l'équilibre de la section de fonctionnement, mais aussi pour garder une capacité à investir dans les années à venir.

- **Orientations propres de la Ville de Redon**

La Ville poursuit par ailleurs les objectifs suivants dans son budget primitif :

- maîtrise de la section de fonctionnement tout en entretenant et valorisant le patrimoine communal,
- poursuites des investissements et en priorité le P.E.M,
- maîtrise de l'endettement,
- intégration des effets des réformes nationales à un coût maîtrisé (réforme des rythmes scolaires) et avec des choix axés sur la qualité du service public à la population.

## Les dépenses de fonctionnement

---

- **Chapitre 011 : Dépenses à caractère général** **2 569 900 €**

Les charges à caractère général sont en baisse de 2,74 %, soit environ 72 285 € de dépenses en moins par rapport au budget 2015. En comparant au compte administratif 2015, les dépenses sont en hausse de 36 894 €, soit + 1,46 %.

Une part de l'évolution provient de la hausse attendue, même si elle serait modérée (environ 1 %), des prix énergétiques et des charges liées aux contrats et prestations de service.

Pour les dépenses à caractère général, il a été demandé aux services d'intégrer une économie de 4 % dans les propositions budgétaires 2016 par rapport aux réalisations 2015.

Malgré ce contexte budgétaire tendu, des crédits complémentaires ont été inscrits pour les réalisations suivantes :

- travaux dans les écoles (plafonds, peintures, revêtements, acoustiques, luminaires) et le restaurant scolaire,
- fournitures et matériaux pour la réalisation d'un boulodrome extérieur,
- broyage des végétaux à la Ruche,
- nettoyage des bois de Beaumont et de Bahurel,
- acquisition de consommables pour les nouveaux matériels acquis dans les écoles pour le personnel (matériels de nettoyage ergonomiques et renouvelés),
- poursuite de la destruction des nids de frelons,
- adhésion au label « Ville historique »,
- expositions photos dans le quartier du port,
- budget de fonctionnement pour le conseil municipal des enfants,
- ...

- **Chapitre 012 : Dépenses de personnel** **6 457 710 €**

Les charges de personnel sont en augmentation de 0,06 % par rapport au compte administratif 2015 soit une hausse de 4 160 € et en baisse de 134 584 € (-2.04 %) par rapport au budget 2015.

Comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, la collectivité poursuit en 2016 sa politique de non-remplacement systématique des départs à la retraite, ainsi que sa politique sociale de recrutement en faveur des contrats d'apprentissage et contrats aidés (emplois d'avenir et Contrats Uniques d'Insertion-Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi).

- **Évolutions réglementaires :**

- évolution du point d'indice de la fonction publique répartie en 2016 et 2017,
- application du protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations,
- évolution des cotisations patronales au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

○ **Évolution des cotisations sociales patronales :**

Cotisations	Taux 2015	Taux 2016	Evolution
CNRACL	30,50 %	30,60 %	+ 0,33 %
CNFPT	1 %	0,9 %	- 10,00 %
Urssaf Maladie IRCANTEC	12,80 %	12,84 %	+ 0,31 %
Urssaf vieillesse plafonnée IRCANTEC	8,50 %	8,55 %	+ 0,59 %
Urssaf vieillesse déplafonnée IRCANTEC	1,80 %	1,85 %	+ 2,78 %
Retraite IRCANTEC Tranche A	3,96 %	4,08 %	+ 3,03 %
Urssaf Accident du travail	1,70 %	1,62 %	- 4,71 %

○ **Évolution du S.M.I.C. :**

	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	Evolution
<b>Montant du SMIC horaire brut</b>	9,61 €	9,67 €	+ 0,62 %

Le traitement du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3 (Indice Majoré 321) étant supérieur au SMIC, il n'y a pas lieu de mettre en œuvre le mécanisme de l'indemnité différentielle pour les agents rémunérés sur une échelle indiciaire. Seuls les agents dont la rémunération serait calculée entre l'indice majoré minimum garanti (IM 309) et l'IM 316 sont concernés.

● **Chapitre 65 : Dépenses de gestion courante** **1 728 910 €**

○ **Indemnités maires et adjoints** **150 000 €**

Ce poste est quasi-stable par rapport à la prévision 2015. Il intègre un budget de 2 000 € de formations pour les élus (1 480 € réalisés en 2015) et les évolutions des cotisations salariales et patronales.

○ **Redevances et concessions** **12 000 €**

Le montant des redevances et concessions est en légère hausse par rapport à la réalisation 2015 pour prendre en compte l'évolution du coût des contrats de maintenance. Au sein du parc informatique, les licences d'utilisation des logiciels ont été optimisées et sont régulièrement renouvelées pour garantir la sécurité du parc (mise à niveau en 2015 de la licence du logiciel de suivi des accès informatiques internes et externes).

○ **Subventions aux associations** **474 410 €**

Lors du D.O.B., il a été indiqué qu'il convenait de s'interroger sur le montant des crédits alloués aux associations, en particulier pour celles qui présentent un niveau de trésorerie et de placements importants ou en évolution significative.

Les subventions ont été reconduites à l'identique pour les associations en ayant fait la demande dans la mesure où le dossier est parvenu complet, à l'échéance demandée et lorsque que le niveau de trésorerie ne dépassait pas un besoin standard pour le fonctionnement.

L'OMS et l'OMCL conservent le même niveau de financement qu'en 2015, respectivement 80 355 € et 92 157 €.

Contrairement à 2015, les subventions n'intègrent pas les dépenses supplémentaires liées à la mise en place des rythmes scolaires dans les écoles privés puisque ces dernières ne se sont pas positionnées pour l'année scolaire.

○ **Autres subventions** **1 079 354 €**

Le S.D.I.S. a notifié la participation 2016 de la Ville à hauteur de 563 171 € (+ 5 470 € par rapport à 2015).

Le C.C.A.S. sollicite une subvention d'équilibre de 373 000 € soit une hausse de 75 000 € par rapport à 2015 et de 17 000 € par rapport à 2014.

La Ville encaissera désormais l'intégralité des recettes des concessions de cimetières en 2016 alors qu'auparavant le CCAS percevait 1/3 de cette recette (5 590 € en 2015).

La subvention à l'association Confluence est maintenue au niveau de 2015 soit 127 853 €.

La subvention à la caisse des écoles est maintenue à 2 500 €.

○ **Créances éteintes et admises en non-valeur** **10 000 €**

L'admission en non-valeur est réalisée sur la base d'une liste de titres présentés par le trésorier, titres pour lesquels il estime ne plus avoir de possibilités d'actions de recouvrement.

La créance éteinte, elle, s'impose à la collectivité en vertu d'une décision de justice et ne donne pas lieu à délibération. Elle est communiquée également par le trésorier.

Malgré un suivi régulier et attentif des créances en cours, la Ville de Redon a enregistré, sur 2015, 7 368 € de créances irrécouvrables et de non-valeurs. Une prévision de dépenses doit être inscrite pour 2016 à hauteur de 10 000 € pour faire face à la hausse constatée des procédures de rétablissement personnel et ce, malgré les efforts sur les recouvrements qui se poursuivent (relance, entretiens, collaboration étroite avec les services de la DGFIP, ...).

La Ville va déployer progressivement de nouveaux moyens de paiement sur 2016 pour faciliter l'encaissement de ses produits (TIPI).

● **Chapitre 66 : Dépenses à caractère financier** **526 000 €**

Les charges financières sont déterminées en prenant en compte les simulations de charges d'intérêts sur l'année. L'impact des intérêts courus est évalué.

Ce chapitre est en baisse par rapport au résultat 2015 de 17 K€ (-3,14 %).

L'évolution tient compte de la structure des emprunts de la Ville (Fixe / Variable) avec une perspective attendue de maintien à un niveau faible des intérêts. Compte tenu des incertitudes économiques, ce montant n'intègre pas une dégradation imprévue des marchés financiers et serait, si besoin, actualisé par une décision modificative.

- **Chapitre 67 : Dépenses exceptionnelles** **144 800 €**

Hormis les sorties scolaires des élèves Redonnais (3 500 €), une subvention pour la pérennisation d'un emploi sportif ex-emploi jeune (3 300 €) et une provision pour l'annulation de titres de recettes émis antérieurement (30 000 €), ce chapitre enregistre également la poursuite de la campagne de ravalement des façades avec un impact de 104 000 € sur 2016. Cette campagne initiée en 2014 trouve sa pleine dynamique sur les exercices 2015 et 2016.

- **Chapitre 68 : Les provisions** **30 000 €**

Comme évoqué lors du D.O.B., l'encours de dette de la Ville est composé à 80 % de produits structurés soumis aux aléas des marchés financiers.

Il n'y a pas eu de dégradation des intérêts de ces prêts en 2015 mais ils ne sont plus couverts par une barrière à taux fixe. Aussi, selon le principe de prudence, il a été provisionné, en 2013 et 2014, 80 000 € de provisions pour se prémunir d'un risque d'emballlement à l'avenir des produits structurés, même si la perspective de taux bas semble l'emporter pour 2016. Compte tenu des perspectives de taux envisagées, le niveau de provision est correctement ajusté à la situation économique et serait revu si besoin.

Compte tenu de certaines créances impayées pour certaines prestations (cantine, centre de loisirs, ...), il convient de prévoir une provision comptable au budget 2016 à hauteur de 30 000 €. La provision sera réévaluée si besoin après une analyse détaillée de l'évolution du risque d'impayés. Une délibération sera proposée à la prochaine commission finances pour détailler le risque.

- **Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section** **522 213 €**

Les charges d'amortissement correspondent à la constatation comptable de la dépréciation des actifs détenus par la Ville. Ils sont déterminés selon le plan d'amortissement réel des biens à l'inventaire. Sur les années 2016 et suivantes, viendront s'ajouter les acquisitions des exercices 2016 et suivants au prévisionnel.

**Ecritures de cessions** : Ces écritures ne sont pas évaluées en prévision dans la mesure où elles donnent lieu à une « Décision Modificative technique » c'est-à-dire que la prévision est automatiquement ajustée à la réalisation. Elles sont par ailleurs sans impact budgétaire sur le fonctionnement puisque neutralisées avec le compte de cession 775.

- **Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement** **3 588 145 €**

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>:</b>	<b>15 567 678 €</b>
---	----------	---------------------

## Les recettes de fonctionnement

---

- **Chapitre 013 : Atténuation de charges** **56 000 €**

Ce chapitre enregistre les recettes provenant du remboursement sur rémunérations des agents au titre du supplément familial, des arrêts pour maladie, des décharges syndicales ou des absences liées à la maternité.

Il reste difficile de prévoir ces montants liés aux aléas de la vie des agents de la collectivité. Il est prévu une stabilité sur ce poste au regard de la moyenne des réalisés 2014 et 2015 (48 560 € et 69 429 €).

- **Chapitre 70 : Produits des services et du domaine** **492 321 €**

Pour les tarifs des services municipaux, la proposition d'évolution se base, comme les années précédentes, sur l'indice de prix des dépenses communales soit + 1,06 % pour l'exercice 2016.

Les recettes sont prévues en hausse par rapport au réalisé 2015 (453 361 €). La Ville facturera, comme en 2015, l'intervention des services techniques à l'EHPAD « Les Charmilles » pour 50 000 € environ, les remboursements des personnels aux budgets annexes (Eau, assainissement, photovoltaïque) et le remboursement des coûts de l'architecture informatique mutualisée mise en place en 2015.

Comme indiqué, la Ville encaissera désormais l'intégralité des recettes des concessions de cimetières en 2016 alors qu'auparavant le CCAS percevait 1/3 de cette recette (5 590 € en 2015).

- **Chapitre 73 : Recettes de fiscalité** **9 064 202 €**

Le produit de la fiscalité directe locale est anticipé à 5 096 946 € en baisse de 2,8 % (- 147 K€) par rapport au produit réalisé l'an dernier (hors rôle supplémentaire).

La hausse du taux directeur des valeurs locatives décidée dans la Loi de Finances 2016 est de 1 %. La progression effective des bases prévisionnelles s'établit ainsi :

	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Variation</b>
Taxe d'habitation	11 738 972	11 256 000	- 4,11 %
Taxe foncière bâti	13 775 030	13 506 000	-1,95 %
Taxe foncière non bâti	53 798	55 600	+ 3,35 %

Par mesure de prudence, après échanges avec les services fiscaux, la Ville a prévu une diminution de la base de la taxe d'habitation à hauteur de 357 000 € par rapport à la notification.

Les bases prévisionnelles de taxe d'habitation sont habituellement calculées à partir des données de l'année précédente, et actualisées en fonction du coefficient de revalorisation des valeurs locatives.

Toutefois les évolutions législatives prévues à l'article 75 de la loi de finances pour 2016 rendent cet exercice complexe pour 2016.

En 2015, les contribuables célibataires, divorcés, séparés ou veufs vivant seuls et ayant supporté seuls



la charge d'un enfant pendant au moins cinq ans ont perdu le bénéfice de la majoration d'une demi-part supplémentaire de quotient familial dont ils bénéficiaient depuis 2009.

Cette décision a conduit à diminuer le nombre de parts servant à déterminer si une personne âgée peut bénéficier d'une exonération de sa taxe d'habitation (à partir de 60 ans) ou de sa taxe foncière (à partir de 75 ans), alors même que son revenu réellement perçu n'est pas modifié à la hausse.

Dans le cadre de l'article 75 de la loi de finances pour 2016, le gouvernement est revenu sur ce dispositif :

- les personnes à revenu modeste, dont la situation réelle n'a pas changé, et qui ont déjà bénéficié d'une prolongation de leur exonération en 2014, bénéficient du maintien pérenne de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties prévue à l'article 1391 du code général des impôts et de l'exonération de taxe d'habitation prévue au I de l'article 1414 du code général des impôts ;

- pour les autres contribuables dont la situation a évolué et qui perdent le bénéfice des exonérations, les exonérations d'impôts locaux sont prolongées en 2015 et 2016, puis réduites progressivement les deux années suivantes afin d'éviter les effets de seuil.

Les contribuables pour lesquels le bénéfice de l'exonération est maintenu font actuellement l'objet d'une régularisation de leurs impositions 2015 par voie de dégrèvement. Les dégrèvements de taxe d'habitation en cours modifient les données de référence 2015 utilisées pour le calcul des bases exonérées et des bases d'imposition prévisionnelles.

Les montants effectifs de ces dégrèvements seront connus trop tardivement pour être intégrés dans les systèmes d'information permettant le calcul des bases prévisionnelles de taxe d'habitation. Il en résulte que les bases qui seront exonérées en 2016 au titre des personnes à revenu modeste n'ont pas pu être déterminées avec la précision habituelle.

Les bases de taxe d'habitation notifiées sont donc surestimées dans une plus ou moins grande mesure, en fonction des dégrèvements effectués sur le territoire de votre collectivité.

À titre indicatif, au plan national, cette surestimation représente moins de 2 % du produit de taxe d'habitation. Chaque collectivité sera néanmoins variablement concernée (à la hausse ou à la baisse) à raison de la population de son territoire.

Les bases définitives de taxe d'habitation seront communiquées fin novembre 2016.

Les autres produits prévus sont les suivants

- Attribution de compensation	:	3 395 754 €
- FNGIR	:	3 549 €

Le F.P.I.C. n'a pas été notifié mais une recette attendue de 127 274 € est estimée selon le taux de progression annoncé au niveau national.

Il est prévu un produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation de 187 000 €, supérieure au montant du budget 2015 prenant en compte les produits réellement perçues en 2015 et 2014.

• **Chapitre 74 : les subventions reçues et les dotations**

**2 689 139 €**

Ces produits attendus seraient en diminution par rapport au perçu 2015 (3 080 634 €). Au moment du vote du budget, ces produits ne sont pas encore notifiés et relèvent donc d'estimations extrapolées selon les évolutions nationales.

Comme cela était annoncé et commenté dans le D.O.B. 2016, la dotation forfaitaire diminuerait pour s'établir à 1 201 311 €.

Même s'il faut rester prudent sur les projections, une partie de cette baisse sera compensée par la hausse de la D.S.U., de la DSR et un gel de la DNP (+ 41 K€).

	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Dotation forfaitaire	1 933 933	1 909 163	1 794 064	1 502 772
Dotation Solidarité Rurale	131 886	158 263	189 916	227 899
Dotation Solidarité Urbaine	152 275	154 940	156 954	158 367
Dotation Nationale Péréquation	67 258	80 709	96 851	116 221
<b>Dotation Globale</b>	<b>2 285 352</b>	<b>2 303 075</b>	<b>2 237 785</b>	<b>2 005 259</b>
		+ 0,78%	- 2,83%	- 10,39%

Les allocations compensatrices de l'Etat versées au titre des exonérations fiscales ont été estimées.

Taxe professionnelle	53 672 € *
Taxe foncière	19 018 € *
Taxe d'habitation	202 840 € *

(\*) Allocations en attente de notification (estimation)

Il est à noter que la dotation pour le recensement de la population 2014 ne sera pas perçue en 2016 puisqu'il n'y a pas de recensement sur la Ville cette année.

La perception en 2015 d'une dotation de 30 000 € correspondant au fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires pour l'ensemble des élèves des écoles primaires publiques et privées est inscrite au budget.

En plus des subventions annuelles accordées en fonctionnement, la demande de subvention réalisée auprès de la Région dans le cadre de la Fête de la Bretagne 2016, a été accordée à hauteur de 5 760 €.

La subvention de l'Etat au titre de l'élaboration des documents d'urbanisme perçue en 2015 pour 11 500 € ne serait pas reconduite.

Les subventions du contrat de territoire sont en cours d'attribution.

Sur les fonds de concours 2015, la CCPR a attribué à la Ville 149 745 € dont 49 475 € à titre de fonds de concours exceptionnel pour la salle Ricordel. Le Président de la CCPR a informé la Ville que le fond de concours « Salle Ricordel » ne sera plus accordé à compter de 2016.

• **Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante** **432 436 €**

Les recettes des loyers sont estimées à 394 806 € en baisse par rapport à 2015 avec le départ de locataires dans plusieurs structures dont principalement la C.C.I. pour la Pépinière d'entreprises en milieu d'année 2015.

Autres produits de gestion courante : 37 630 €

• **Chapitre 76 : Produits Financiers** **10 662 €**

Ce chapitre est en diminution par rapport au réalisé 2015 (11 305,70 €). Il correspond au remboursement des intérêts des emprunts globalisés eau et assainissement imputés en dépense (charges financières) au budget Ville.

• **Chapitre 77 : Produits exceptionnels** **30 000 €**

Les produits de cession ne se prévoient pas en section de fonctionnement mais en investissement (au chapitre 024), alors que leur réalisation comptable se fait bien au compte 775 (268 800 € en 2015).

Ceci explique pourquoi le chapitre 77 a connu un résultat de 285 907 € en 2015, rendant inopportune toute comparaison d'un exercice sur l'autre.

• **Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections** **165 918 €**

Les subventions d'investissement sont, conformément à la réglementation, reprises au résultat au prorata de la durée de l'investissement financé.

Ce chapitre enregistre également la prévision des travaux réalisés en régie.

La Ville a reporté 3 000 000 € d'excédent de l'année 2015 sur les recettes de l'exercice 2016.

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>:</b>	<b>15 940 678 €</b>
---	----------	---------------------

## Le résultat de fonctionnement

---

La section de fonctionnement présente, une nouvelle fois, un excédent au niveau du vote du Budget Primitif, afin de conserver de l'« épargne » pour l'investissement du Pôle d'Echanges Multimodal de la Gare, pour terminer l'opération.

**Excédent de fonctionnement voté au BP 2016** **: 373 000 €**

## Les dépenses d'investissement

---

- **Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés** **733 448 €**

Emprunts en euros	732 500 €
Dépôts et cautionnement	948 €

- **Chapitres 20, 21, 23 et 204**

- **Dépenses d'équipement - hors PEM - hors Reste à réaliser** **1 597 795 €**

Pour le détail des dépenses d'équipement, il convient de se reporter à la synthèse des investissements.

- **Crédits de paiements 2016 du PEM** **4 218 347 €**

Pour le détail des crédits du PEM, il convient de se reporter au détail de l'AP/CP 2016.

- **Dépenses d'équipement - Reste à réaliser** **7 200 940 €**

Pour le détail des dépenses d'équipement, il convient de se reporter à la liste des restes à réaliser.

Hors PEM : 1 768 639,99 €  
PEM : 5 432 299,55 €

- **Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections** **165 918 €**

Il s'agit ici des travaux en régie et les reprises au résultat des subventions inscrites en recette de fonctionnement.

- **Chapitre 041 : Opérations patrimoniales** **453 541 €**

Il s'agit ici des reprises comptables des réseaux de voirie et d'éclairage public des lotissements terminés. Ces dépenses se compensent avec une subvention d'un montant équivalent en recettes.

- **Chapitre 045 : Opérations pour compte de tiers** **2 100 €**

La Ville a fait réaliser des travaux de mise en sécurité pour le compte d'un particulier sur un bâtiment qui ne lui appartient pas dans le cadre d'une procédure de péril imminent après plusieurs mises en demeure des propriétaires. La facture est enregistrée sur ce chapitre.

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>:</b>	<b>14 382 100 €</b>
--	----------	---------------------

## Les recettes d'investissement

---

- **Chapitre 001 : Excédent antérieur reporté** **256 799,25 €**

Il s'agit de l'excédent d'investissement de l'exercice 2015.

- **Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement** **3 588 145 €**
- **Chapitre 024 : Produits des cessions d'immobilisations** **34 800 €**

La Ville a vendu une parcelle de 997 m<sup>2</sup> située Bois des Chapelets. Cette vente est enregistrée en montant prévisionnel de cession.

Dans un esprit de prudence et de sincérité comptable, ce chapitre n'intègre que les cessions pour lesquelles un acte formalisé existe pour la vente. Les éventuelles futures cessions donneront lieu soit à une décision modificative, dans la mesure où elles compenseraient des projets complémentaires non intégrés au budget primitif, soit seront constatées en écart au compte administratif 2016.

- **Chapitre 10 : Dotations et fonds divers** **1 876 331 €**

Les dotations n'ont pas toutes été notifiées et font donc l'objet de la prévision suivante :

	<b>Méthode</b>	<b>Prévision</b>
Fonds de Compensation de la TVA	Calcul selon les investissements éligibles 2014	139 102 €
Taxe d'aménagement	Moyenne des 2 dernières années	76 000 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	Délibération du compte administratif	1 661 228,81 €

- **Chapitre 13 : Subventions d'investissement** **7 603 463 €**

Restes à réaliser 2015 : 4 096 266 € (subvention PEM)

Amendes de police : 40 000 €

Nouvelles subventions d'investissement prévues :

DETR - Giratoire	50 000 €
Département d'Ille et Vilaine - Giratoire	17 083 €
Plan de relance Conseil Général - Equipements sportifs	39 000 €
Fonds de soutien à l'investissement	176 000 €
CCPR - Solde du fonds de concours	201 859 €
Subventions dans le cadre du P.E.M.	2 983 255 €

- **Chapitre 16 : Emprunts et dette** **1003,94 €**

Il n'est pas inscrit d'emprunt sur l'exercice. Seuls les dépôts et cautionnements sont prévus sur ce chapitre.

- **Chapitre 27- Prêts et immobilisations financières** **33 692 €**

Ce chapitre enregistre les remboursements des budgets annexes pour les emprunts globalisés, payés sur le budget de la Ville mais correspondant à des budgets annexes.

Créances sur le budget eau	498 €
Créances sur le budget assainissement	24 738 €
Créances sur budget maison médicale	Fin du remboursement de l'avance en 2015
Créance sur le budget photovoltaïque (y compris reste à réaliser 2015)	8 456 €

- **Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** **522 213 €**

Ce chapitre enregistre les dotations aux amortissements, par ailleurs comptabilisés en dépenses de fonctionnement pour le même montant.

- **Chapitre 041 - Opérations patrimoniales** **453 541 €**

- **Chapitre 045 - Comptabilité distincte rattachée** **2 100 €**

Pour les travaux de mise en sécurité pour le compte d'un particulier, La Ville va émettre auprès du propriétaire un titre du montant des travaux pour en obtenir le remboursement.

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>:</b>	<b>14 382 100 €</b>
--	----------	---------------------

## Les réserves

---

Une part du résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2015 est affectée en investissement, sur l'exercice 2016, afin de permettre le paiement du crédit 2016 pour le Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de la Gare.

De plus, le résultat de fonctionnement des exercices antérieurs est reporté en fonctionnement en 2016.

- Excédent de fonctionnement capitalisé en investissement : 1 661 228,81 €
- Résultat de fonctionnement reporté : 3 000 000 €

## La capacité d'autofinancement

---

• Recettes réelles de fonctionnement	12 774 760 €
• Dépenses réelles de fonctionnement	11 457 320 €

L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement du budget primitif est donc égal à 1 317 440 €. Ce même autofinancement était de 2 272 246 € en 2015.

• Recettes réelles d'investissement	9 559 302 €
• Dépenses réelles d'investissement	13 760 541 €

Le montant à financer en investissement s'élève donc à 4 201 239 €.

Comment ce montant est financé ?

- Utilisation de l'autofinancement	: 1 317 440 €
- Prélèvement sur le suréquilibre (3 000 000 €)	: 2 627 000 €
- Excédent d'investissement de l'année antérieure	: 256 799 €
<b>- Solde de suréquilibre</b>	<b>: 373 000 €</b>

**Capacité d'autofinancement nette** = autofinancement - capital des emprunts remboursés dans l'exercice + créances sur autres établissements (remboursement du capital des emprunts contractés par la Ville pour l'eau et l'assainissement ou des avances aux autres budgets annexes) :

Capital des emprunts à rembourser (c/1641 du budget) : 732 500 €

- Reversement au profit de la Ville de capital d'emprunts ou de créances : 33 692 €

**La capacité d'autofinancement nette est égale à 618 632 €**  
(Hors produits de cessions d'immobilisations)

Rappel :

La capacité d'autofinancement nette au B.P 2015 était de 877 216 €

La capacité d'autofinancement nette au B.P 2014 était de 1 417 120 €

La capacité d'autofinancement nette au B.P 2013 était de 2 757 597 €